



VILLE DE DOLE

EXTRAITdu Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 2 octobre 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 26 septembre 2017
Date de publication : 10 octobre 2017

Référence

N° 17.02.10.92

CommissionQualité de Vie et
Épanouissement de la
Personne**Objet**Label Ville d'Art et
d'Histoire : Demande de
subvention 2017 à la
Direction Régionale des
Affaires Culturelles de
Franche-Comté**Secrétaire de séance**

Sylvette MARCHAND

Rapporteur

Catherine DEMORTIER

Conseillers présents : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,

Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,

Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.

Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme

Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Jean-Pierre CUINET, M.

Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M.

Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle

DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON,

Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme

Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, M. Alexandre DOUZENEL, M.

Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Akç HAMDAOUI, Mme

Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie

SERMIER

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Sevin KAYI à M. Philippe JABOVISTE

Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Catherine DEMORTIER

Mme Laetitia CUSSEY à M. Pascal JOBEZ (jusqu'à la DCM 17.02.10.109)

M. Jean-Claude WAMBST à Mme Françoise BARTHOULOT

Conseillère absente en cours de séance :

Mme Justine GRUET (DCM 17.02.10.110)

La Ville de Dole est signataire depuis le 4 novembre 1992 d'une convention « Ville d'art et d'histoire ». Dans ce cadre, différentes actions de valorisation, d'éducation et de sensibilisation au patrimoine sont conçues, coordonnées et réalisées par le service Animation du patrimoine pour un budget global de 36 000 €, avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté :

| OPÉRATIONS | COÛT |
|--|-----------------|
| Action culturelle tout public | 20 000 € |
| Médiation culturelle publics adulte/jeune/enfant/famille | 16 000 € |
| TOTAL | 36 000 € |

L'action culturelle regroupe les animations mises en place dans le cadre des « Rendez-vous du patrimoine » (visites gratuites), des visites estivales, de la célébration des 50 ans de la disparition de Marcel Aymé (Déambulation-spectacle « Sur le chemin des écoliers »), des manifestations nationales initiées par le Ministère de la Culture (Journées Européennes du Patrimoine).

La médiation culturelle correspond aux activités et supports pédagogiques destinés au jeune public dans le cadre du service éducatif, à l'enrichissement de l'information patrimoniale (signalétique du patrimoine : maison d'enfance de Marcel Aymé, école Pointelin, Léonard Dusillet, François Mugnier-Pollet, tour de Chamblans, fresque des Dolois et support de visite du Circuit du Chat perché) et à l'élaboration de contenus thématiques (expositions « Le cœur de ville, quelle histoire ! » et « Il était une fois Dole, de Jacques Duhamel à nos jours 1967 - 2017 » pour les 50 ans du Secteur sauvegardé).

Pour l'année 2017, une aide financière de 18 000 € est demandée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté pour ces opérations, selon le plan de financement suivant :

| FINANCEUR | MONTANT DE PARTICIPATION | TAUX DE PARTICIPATION |
|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
| Ville de Dole | 18 000 € | 50 % |
| D.R.A.C Franche-Comté | 18 000 € | 50 % |
| Total | 36 000 € | 100 % |

Vu l'avis favorable de la commission « Qualité de Vie et Épanouissement de la Personne » du 27 septembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **SOLLICITE** la participation financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Culturelles/Animation du Patrimoine
- Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté

Fait à Dole, le 2 octobre 2017
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

